



# Extrait du Compte-rendu de la réunion de section

4 mai 2016

Salle des séances de l'Académie

## Rencontre thématique avec

Catherine Regnault-Roger<sup>1</sup>

## Le débat actuel sur les biotechnologies : quelques clefs

Cet exposé thématique se déroule en fin de réunion dans le temps disponible imparti. En conséquence, la partie de l'exposé sur la situation des cultures PGM en 2015 est reportée à une date ultérieure pour se centrer, à la demande des membres de la section, sur les événements qui ont eu lieu au Haut Conseil des Biotechnologies (HCB) ces dernières semaines et qui ont été largement relayés dans la grande presse.

#### Une pseudo-censure et de faux liens d'intérêt

Membre du Comité scientifique (CS) du HCB pour un deuxième mandat, Catherine Regnault-Roger est une observatrice avertie. Elle évoque la démission d'Yves Bertheau du CS du HCB, sur la base de ce qu'elle qualifie être une pseudo-censure, puisque cet expert s'est dit censuré pour des propos qu'il n'avait pas tenus en réunion mais hors réunion (les réunions du HCB sont enregistrées intégralement et cela a pu être vérifié) et que la Présidente du HCB, Christine Noiville, lui a rapidement proposé de publier sur le site du HCB un texte, ce qu'il a refusé de faire.

En revanche, à la suite de cette démission, une campagne de presse a été organisée pour déstabiliser le HCB. Par exemple un article de Christophe Noisette du 10 mars 2016 sur le site Info'OGM, accuse nominalement trois des membres du CS de conflits d'intérêt à partir des leurs déclarations publiques

<sup>1</sup> Membre du Comité scientifique du HCB; membre de l'Académie d'agriculture de France; Membre Correspondant de l'Académie nationale de Pharmacie; Professeur émérite des universités à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA)





d'intérêt (DPI) publiées sur le site du HCB. Ainsi Philippe Guerche à qui on reproche d'avoir été le lauréat du Prix Limagrain décerné par notre Compagnie, car il est bien connu que tous ceux qui ont reçu ce prix attribué par l'Académie d'agriculture de France ont, selon ces détracteurs, une collusion d'intérêt avec la société Limagrain! Nos confrères apprécieront l'amalgame...Ces DPI étant examinées très soigneusement et renouvelées chaque année, toutes ces accusations sont en réalité sans fondement.

#### Des démissions orchestrées à caractère politique

Des manifestations ont été organisées de manière à empêcher que l'assemblée générale annuelle du HCB se tienne comme prévu le 6 avril à Paris, et sous cette pression, elle a été reportée fin mai. Tout cela accompagné de campagnes médiatiques virulentes pour discréditer le travail du CS du HCB. Enfin sept organisations qui se qualifient de « représentants de la société civile » et sont des ONG bien connues pour leurs positions idéologiques marquées, ont démissionné du HCB.

Cette démission vise à appeler à la création d'un nouveau HCB qui serait plus conforme à leurs vues. Car comme l'indique une des 7 organisations leur. démissionnaires, les Amis de la. Terre. site sur (http://www.amisdelaterre.org/), il s'agit bien d'une manœuvre politique : « La décision qui doit être prise autour des nouvelles techniques est un choix politique et non technique. ». Elle exprime une opposition aux nouvelles techniques qui repose sur un choix sociétal dont elle conteste le fondement du développement socio-économique : » Est-ce que nous maintenons le principe de précaution ou est-ce que nous nous lançons dans une course effrénée et aveugle qui cherche le salut dans la nouveauté et dans une croyance inconditionnelle au progrès ? », ou encore « Le choix qui va être fait sur les nouvelles techniques va trancher pour ou contre un modèle sociétal qui cherche dans une fuite en avant technologique la solution pour les maux de la société de consommation débridée et le changement climatique. »

De fait, cette démission a bien été orchestrée en toute connaissance ainsi que le montre un courriel, malencontreusement égaré par un faucheur de l'essai de l'INRA de Colmar qui siégeait comme membre du CEES (Comité économique, éthique et social) du HCB en qualité de représentant de la Confédération paysanne Jean-Luc Juthier. Extrait de ce message : « Notre démission collective a créé une grosse vague, bien préparée en amont, avec notre suspension puis la démission de Patrick, tout ça avec une bonne reprise médiatique. C'est une





réussite pour l'instant. » (extrait du mail de JL Juthier, 15 avril adressé à 65 destinataires du HCB et relayé par twitter).

Des questions de députés et sénateurs au gouvernement appuient la démarche de ces ONG, aujourd'hui démissionnaires du HCB, dans la sphère parlementaire. Ainsi la question de Joel Labbé, sénateur du Morbihan qui demande « s'il est possible de garantir le respect des procédures internes du Haut conseil des biotechnologies » (question publiée le 7 avril 2016).

## Poursuite des travaux au HCB et position gouvernementale

Pour conclure ce point d'actualité, Catherine Regnault Roger souligne la détermination du HCB à poursuivre son travail sur les nouvelles techniques de sélections du génome « afin d'approfondir certains points comme les possibilités de détection et de traçabilité, ou la brevetabilité des techniques et de leurs produits. L'analyse du HCB sera prise en compte par le Gouvernement pour intervenir au niveau européen sur la question des nouvelles techniques de sélection » (site du HCB <a href="http://www.hautconseildesbiotechnologies.fr/fr">http://www.hautconseildesbiotechnologies.fr/fr</a>).

On remarquera aussi la réponse du Gouvernement à la question du 12 décembre 2015 de la députée Brigitte Allain (EELV) posée au Ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie sur les nouvelles techniques : « Il convient de veiller à ce que les décisions qui seront prises au niveau européen soient proportionnées aux risques et aux enjeux de ces techniques et tiennent compte de la finalité des applications qui peuvent être développées avec ces techniques. L'analyse du HCB montre ainsi que la réglementation relative aux OGM ne devrait pas s'appliquer à certaines nouvelles techniques. Le Gouvernement français sera par ailleurs vigilant à la sécurité juridique des décisions prises au niveau européen. » (JO du 08/03/2016, 1935)